

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Abstentions : 0
Exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

N°2018-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le six avril deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Pascal Raffier, Raoul Rechinac, Joël Vilard, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombrey, Agnes Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Stéphane Mallvert.

Pouvoirs : Dominique Germond a Alain Blond, Maryse Thomas a Christian Vignerie, Luc Gabette a Pascal Raffier, Jean-Louis Clermond-Barnière a Patrick Gibaud, Paula Gaboriau a Françoise Piquet, Nathalie Marchadier a Joël Vilard, Véronique Bindé a Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Patrick Gibaud

Objet

Election des délégués de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Syndicat Mixte Vienne-Gorre.

Monsieur le Président expose que par délibération n°2017-14 en date du 19 janvier 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin a élu ses délégués appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Vienne-Gorre.

Ces délégués sont les suivants :

- Nathalie FREDON, Jean VERGNENEGRE (commune de Champagnac la Rivière)
- Raymond PAULIOUT, Guy BAUDRIER (commune de Champsac)
- Richard SIMONNEAU, Jean-Luc DUSSOUBS (commune d'Oradour-sur-Vayres)

Par délibération n°2018-14 en date du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin a émis un avis favorable quant à la modification des statuts du Syndicat Mixte Vienne-Gorre.

Il convient maintenant, et suite à cette modification statutaire, que le Conseil Communautaire désigne ses délégués appelés à siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Vienne Gorre.

En vertu des dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, il n'est pas fait obstacle à ce que les délégués actuellement en place puissent conserver leur mandat jusqu'en 2020.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ELIT** ses délégués appelés à siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Vienne Gorre au titre de la représentation substitution des communes de Champagnac-la-Rivière, Champsac et Oradour-sur-Vayres. Ces délégués, conformément aux textes applicables en la matière, sont les mêmes que ceux qui ont été élus en janvier 2017, à savoir :

- Nathalie FREDON, Jean VERGNEGRE
- Raymond PAULIOUT, Guy BAUDRIER
- Richard SIMONNEAU, Jean-Luc DUSSOUBS

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

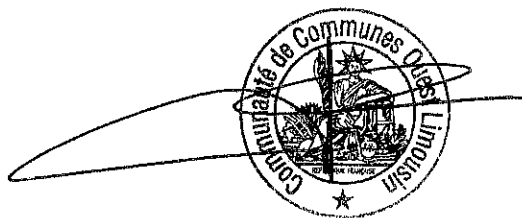
Le Président,

Le

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2018



Christophe GEROUARD